/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-24 DU 23 JANVIER 1996

Portant nomination au Ministère de l'Education Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

VU Le Décret N° 93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et le Décret N° 94-89 du 11 Avril 1994 qui l'a modifié ;

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Janvier 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Education Nationale :

- Conseiller Technique à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique : Monsieur Alexandre LADIKPO

.../...

- Conseiller Technique à l'Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel	:	Monsieur Yérima I. KOROGONE
- Directeur de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE)	:	Monsieur Marc-Laurent HAZOUME
- Directeur Départemental de l'Education du BORGOU	:	Monsieur Pierre C. GANSARE
- Directeur Départemental de l'Education de l'OUEME	:	Monsieur Dorothée ADJAGBA.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 JANVIER 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA.-

.../...

Le Ministre de l'Education Nationale,

Karim DRAMANE.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MEN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DANDLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 5 JO 1.-